

● ■ ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Mission de R&D sur les matériaux

PARTIE A — PARTIE

● DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE**Mycelia Materials Lab**

Overhoeksplein 2, Amsterdam, North
Holland 1031 KS, Netherlands

PARTIE B — PARTIE

● DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE**Loam & Leaf Cosmetics**

Kruisplein 25, 3014 DB
Rotterdam, Netherlands

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

**NDA-2026-
0038**

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

**9 février
2026**

ÉMIS LE

**26 janvier
2026**

DROIT
APPLICABLE

**Lois des
Pays-Bas**

● **Mycelia Materials Lab B.V.**

Confidentiel — préparé pour Loam & Leaf Cosmetics. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

● EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

NDA-2026-0038

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0038

PARTIES

**Mycelia
Materials Lab
et Loam &
Leaf
Cosmetics**DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR**9 février 2026**

DURÉE

12 mois

DROIT APPLICABLE

**Lois des
Pays-Bas**

STATUT

**Pour
signature**

 EN BREF

La structure de cet accord

01

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

9 février 2026

La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer

02

DURÉE

12 mois

La confidentialité survit à l'expiration

03

OBJET

Mission de R&D sur les matériaux

Formulation, outillage et production de lots pilotes d'inserts d'emballage en composite mycélium pour le programme de recharge de Loam & Leaf.

04

DROIT APPLICABLE

Lois des Pays-Bas

Tribunal de district d'Amsterdam

05

PARTIES

Deux

Mycelia Materials Lab et Loam & Leaf Cosmetics

01

Objet et contexte

Loam & Leaf Cosmetics souhaite que son nouveau programme de recharge soit véritablement sans plastique, mais les inserts moulés par injection qui protègent chaque recharge pendant le transport n'ont aucun équivalent biosourcé répondant à leurs exigences d'humidité et de résistance à la charge. Voici le plan pour formuler, outiller et produire en pilote un insert composite à base de mycélium qui y parvient.

● Préambule

Les recharges de Loam & Leaf sont expédiées dans un insert rigide qui protège la recharge pendant le transport et conserve sa forme sur les rayons en magasin par la suite, et les alternatives biosourcées testées jusqu'à présent par l'équipe se compriment sous la charge du transport ou absorbent l'humidité et gonflent en quelques jours. La date de lancement du programme de recharge est fixe, et l'emballage est devenu le point critique du calendrier.

Mycelia Materials Lab propose une mission de douze semaines combinant formulation du substrat, outillage de moule sur mesure et production d'un lot pilote, validée selon les conditions réelles d'expédition et d'humidité en magasin de Loam & Leaf plutôt que selon des références de laboratoire génériques. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

**PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE**

Mycelia Materials Lab

MYCELIA MATERIALS LAB B.V. ·
TVA NL855234981B01

Overhoeksplein 2, Amsterdam, North
Holland 1031 KS, Netherlands

lab@myceliamaterials.com · +31 20 555
0136 · myceliamaterials.com

**PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE**

Loam & Leaf Cosmetics

LOAM & LEAF COSMETICS B.V.

Kruisplein 25, 3014 DB
Rotterdam, Netherlands

packaging@loamandleaf.com · +31 10
555 0177

Conditions de l'accord

01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Mycelia Materials Lab et Loam & Leaf Cosmetics sont en discussions concernant l'Objet.

02

2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi

protectrices

que

celles

du

présent

accord.

La

Partie

destinataire

demeure

responsable

de

toute

violation

commise

par

ces

personnes.

03

3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se

poursuivent
aussi
longtemps
que
ces
informations
demeurent
un
secret
commercial
au
regard
du
droit
applicable.

05

5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

Lois des Pays-Bas

JURIDICTION

Tribunal de district d'Amsterdam

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR MYCELIA
MATERIALS LAB

Mycelia Materials Lab

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

POUR LOAM & LEAF
COSMETICS

Marieke van Hulst

RESPONSABLE DE
L'EMBALLAGE DURABLE

Date

● Mycelia Materials Lab — Service juridique

Overhoeksplein 2, Amsterdam, Hollande-Septentrionale 1031

KS, Pays-Bas

lab@myceliamaterials.com · +31 20 555 0136 ·

myceliamaterials.com

Mycelia Materials Lab B.V. · VAT NL855234981B01